

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD

**Avis important à l'intention des
représentants élus et des directeurs généraux**

Le gouvernement du Manitoba lance un programme de remboursement pour la sécurité des entreprises de 10 millions de dollars

La Province du Manitoba a lancé un nouveau programme de remboursement pour la sécurité des entreprises visant à appuyer les propriétaires d'entreprises dans le cadre de l'acquisition et de l'installation d'équipement de sécurité ou de la réparation de dommages matériels. Ce programme vise à réduire les délits portant atteinte à la sécurité et à favoriser des quartiers plus sécuritaires partout dans la province.

Le programme de remboursement pour la sécurité des entreprises s'adresse aux entreprises manitobaines comptant 75 employés ou moins par site. L'enveloppe budgétaire de 10 millions de dollars sera répartie selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Les entreprises admissibles peuvent demander jusqu'à 2 500 \$ par site pour compenser les frais d'acquisition d'équipement de sécurité ou de réparation de dommages matériels engagés à compter du 23 août 2024.

Les municipalités sont invitées à transmettre ces renseignements aux entreprises locales afin qu'elles puissent bénéficier du programme pendant que le financement demeure disponible.

Les entreprises peuvent trouver tous les renseignements au sujet du programme, les critères d'admissibilité et le formulaire de demande en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.manitoba.ca/justice/securityrebate.fr.html>.